

STATION NATIONALE DE QUALIFICATION DE LANAUD CAMPAGNE : 2017 - 2018

TROISIEME RENTREE :

Veaux nés entre le 03 novembre 2016 et le 26 janvier 2017

N° de cheptel : Echantillon Biologique (poils, sang...)
Nom : BULLETIN - REPONSE
Adresse : à retourner
à
..... avant le : 16 juin 2017
Adhérent du GROUPEMENT : LANAUD STATION
87220 Boisseuil
Tél : 05 55 06 46 06
Fax : 05 55 06 46 30
ou du SYNDICAT LIMOUSIN : Mail : lanaud.station@limousine.org

souhaite qu'une commission passe dans son élevage pour y examiner le ou les veaux suivants, qu'il propose pour l'entrée à la Station Raciale du 27 et du 28 septembre 2017.

Nom et Numéro du(des) veau(x)	Né(s) le :	Nom et Numéro de la mère	Test EVALIM 50 € HT*		Test Sans Cornes 10 € HT**		Prélevé par technicien d'IA
			oui	non	oui	non	

Pour éviter les retards de filiations, prélevez simultanément le veau et sa mère, pour tous les veaux déclarés envoyez les à Ingenomix qui n'analysera que les animaux nécessaires.

Déclare par ailleurs avoir pris connaissance et accepter sans réserve, les conditions générales figurant dans le règlement de fonctionnement en vigueur de la Station de Lanaud ainsi que l'ensemble des documents qui y sont annexés.

NB : Veuillez nous signaler, dès à présent, l'animal que vous souhaiteriez reprendre à l'issue des contrôles.

N° d'identification :

. Déclare qu'il s'agit de son (ses) meilleur(s) veau(x) de la campagne de naissance allant du 03 novembre 2016 au 26 janvier 2017.

. S'engage à recevoir la commission de choix et ne pas vendre les animaux concernés avant le mercredi 20 septembre 2017 date à laquelle il devra avoir été informé, par écrit, par LANAUD-STATION de leur éventuelle admission à la Station Nationale.

* Tout test EVALIM demandé par l'éleveur lui sera facturé 50 € HT / veau

** Tout test Sans Cornes demandé par l'éleveur lui sera facturé 10 € HT / veau

Pour les veaux retenus et non-présentés à l'entrée sans justificatif, l'analyse sera remboursée (sans délivrance des scores génomiques). De plus, une pénalité de 150 € prévue à l'article 33 du règlement intérieur de LANAUD STATION sera facturée.

Fait à : _____, le _____

(signature)